TROIS C-L
MAISON POUR LA DANSE

Bananefabrik
12 rue du Puits
L-2355, Luxembourg
danse@danse.lu
www.danse.lu
+352.40.45.69
RCS – j149
TVA – LU36110532

PROJETS CHOREGRAPHIQUES 2026

DEMANDE D'AIDE A LA CREATION
Programme Les Émergences

1. PRÉAMBULE

L'objectif du programme Les Émergences est de soutenir la jeune création en mettent à disposition un budget de création ainsi qu'un lieu de répétition et de présentation des œuvres, à la Banannefabrik. Un accompagnement complet : artistique et administratif sera assuré par l'équipe du TROIS C-L. Un maximum de quatre projets seront soutenus en 2026.

Ce programme s'inscrit dans la mission de soutenir les chorégraphes et danseur.euse.s professionnel.le.s du Luxembourg dans le développement de leurs projets artistiques.

2. CONDITIONS GÉNÉRALES D'OCTROI DES AIDES

Le programme Les Émergences s'adresse à des chorégraphes installé.e.s sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg. Les chorégraphes, ci-après dénommées « porteur de projet », sont :

- soit indépendantes ;
- soit constituées en association à but non commercial, et non conventionnées par le Ministère de la Culture ;

L'aide à la création émergente est une aide ponctuelle, attribuée pour un projet de création spécifique relevant du domaine du spectacle vivant chorégraphique, **et dont la présentation au public doit intervenir avant la fin de l'année pour laquelle elle est attribuée**. Un report des dates ne sera pas possible.

L'objectif de l'aide à la création émergente est de mettre en valeur les signatures chorégraphiques en devenir dans le paysage artistique au Luxembourg, tout en créant des ponts entre les jeunes créateur.rice.s et le grand public. Les aides à la création émergente sont ainsi destinées aux équipes qui désirent développer une démarche originale sur le plan de l'écriture chorégraphique. Pour les équipes ayant déjà obtenu une aide à la création émergente, l'octroi d'une nouvelle aide doit prendre en compte l'évolution de l'écriture du.de la chorégraphe concerné.e. D'une manière générale, c'est la qualité du propos artistique qui doit être prise en considération dans toute décision d'attribuer une aide à la création.

Banannefabrik
12 rue du Puits
L-2355, Luxembourg
danse@danse.lu
www.danse.lu
+352.40.45.69
RCS – j149
TVA – LU36110532

Les chorégraphes qui sollicitent une aide doivent en outre fonctionner dans des conditions professionnelles. Ils.elles sont tenu.e.s, en tant que producteur.rice.s exécutif.ve.s, au respect des obligations réglementaires comptables, fiscales et sociales. Tous.tes les collaborateur.rice.s doivent avoir un statut « professionnel » des arts du spectacle. Le travail avec les amateur.rice.s n'est pas admis pour cet appel. Le.la porteur.euse de projet doit respecter les recommandations tarifaire en vigeur au Luxembourg formulées et conseillées par le TROIS C-L ainsi que la Charte de déontologie du Ministère de la Culture.

3. CLAUSES SPÉCIFIQUES À UNE DEMANDE D'AIDE À LA CRÉATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « LES EMERGENCES »

Pour être considéré.e comme émergent.e, le chorégraphe doit avoir moins de 3 créations chorégraphiques professionnelles à son actif.

Chaque candidat.e devra préparer une maquette chorégraphique (recherche de mouvements) de maximum 3 minutes du projet qu'il.elle souhaite développer. Une vidéo de cette maquette devra être présentée au comité de sélection.

L'aide à la création émergente est conditionnée à la présence de l'artiste à 2 sessions d'information obligatoires préalables au dépôt du présent dossier, qui auront lieu le 22 avril et le 15 mai 2023 de 10h à 13h. à la Banannefabrik (12, rue du Puits, L-2355 Luxembourg).

Le programme « Les Emergences » englobe un encadrement professionnel dans les domaines artistique, technique, administratif et de communication pendant la phase de création ainsi qu'une série de représentations publiques **des 17 et 18 avril 2026** à la Banannefabrik pour lesquelles le candidat.e s'engage à être entièrement disponible. Les candidats.e. au programme « Les Emergences » sont également tenu.e.s de suivre l'intégralité de l'encadrement et des activités proposées dans le cadre de ce programme.

La durée maximale de la pièce est fixée à 20 minutes. Les projets de ne doivent comporter aucun décor.

Le soutien financier pour une aide à la création émergente est de 10.000 € maximum. A cet apport financier s'ajoute, dans le cadre du programme « Les Emergences » un apport en industrie comprenant entre autres les éléments suivants :

- une captation vidéo de la création,
- une séance de photos professionnelle,
- création lumière fait par un designer imposé par le TROIS C-L (Le Chorégraphe ne peux pas engager un designer extérieur au projet)
- formation et accompagnement technique
- accompagnement artistique par un expert désigné par le TROIS C-L
- accompagnement administratif, et en communication et diffusion par l'équipe du TROIS C-L.

La participation aux séances accompagnements divers, séances photos et vidéo, coaching divers etc sont obligatoires.

Un contrat d'aide à la création pour le programme Les Émergences implique une allocation du montant octroyé en 2 tranches. Aucune aide ne pourra être versée avant l'année 2026.

A noter que les porteurs de projets ne pourrons pas recevoir d'aide financière supplémentaire de la part du Ministère de la Culture pour le même projet.

TROIS C-L
MAISON POUR LA DANSE

Bananefabrik
12 rue du Puits
L-2355, Luxembourg
danse@danse.lu
www.danse.lu
+352.40.45.69
RCS – j149
TVA – LU36110532

4. PRÉSENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être recevable, le dossier de candidature d'une aide à la création émergente doit comprendre :

- ☐ Le présent règlement paraphé et signé ;
- ☐ Le formulaire de candidature, dûment complété et signé ;
- ☐ Le budget prévisionnel selon la grille budgétaire standardisée du TROIS C-L (Annexe 1) ;
- ☐ La liste des dépenses éligibles signée (Annexe 2) ;
- ☐ Un curriculum vitae résumé du chorégraphe (1 page A4 maximum) ;
- ☐ Un descriptif plus complet du projet (maximum 4 pages, avec biographies et références) ;
- ☐ Un lien vidéo avec une maquette du projet à développer ;
- ☐ Une copie de l'acte de création de l'ASBL implantée au Luxembourg (si existante) ou du certificat de résidence du chorégraphe

Le tout doit être compilé et envoyé par voie électronique à m.junet@danse.lu

L'absence de fourniture des pièces justificatives demandées est considérée comme un motif de non recevabilité.

Sur base des documents remis, il revient au TROIS C-L d'examiner la recevabilité administrative du dossier avant de le transmettre au Comité de Sélection.

La **date limite d'envoi des dossiers de candidatures** est fixée au **15 juin 2025 à minuit**. Tout dossier parvenu après cette date ne pourra pas être accepté.

La **présentation des projets devant le Comité de Sélection** des projets chorégraphiques du TROIS C-L aura lieu **le 26 juin 2025 au TROIS C-L.** La présence du.de la chorégraphe impliqué.e dans le projet pour lequel une aide est sollicitée est requise. Aucune représentation par autrui n'est valable, cela entrainerai la non-recevabilité du projet.

Pour chaque dossier examiné, le.la porteur.euse de projet est invité.e à présenter un court extrait vidéo de son travail chorégraphique prévu pour ce projet (maquette) et le contenu de son dossier, ainsi qu'à répondre aux éventuelles questions du comité. L'entretien ne dépassera pas une durée moyenne de 20 minutes et se tiendra en français ou en anglais en présentiel. Une présentation en Zoom ne sera pas possible recevable.

La décision du Comité de Sélection est définitive et sans recours.

5. COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité est composé de représentant.e.s du TROIS C-L et de professionnel.le.s du secteur culturel du Luxembourg.

- Georges Goerens, programmation - KulturFabrik (LU)
- Anna Becker, Projects Manager - Kultur L.X (LU)
- Baptiste Hilbert, co-directeru de AWA asbl (LU)
- Lawrence Rollier, Communication et Relations Public - Escher Theater (LU), membre du Conseil d'administration du TROIS C-L
- Bernard Baumgarten et Mathis Junet, Directeurs du TROIS C-L

Lu et approuvé à _____, le _____

Signature

TROIS C-L
MAISON POUR LA DANSE

Banannefabrik
12 rue du Puits
L-2355, Luxembourg
danse@danse.lu
www.danse.lu
+352.40.45.69
RCS – j149
TVA – LU36110532

DEMANDE D'AIDE A LA CREATION
Les Émergences

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

LE PORTEUR DE PROJET

Nom du porteur.euse de projet : _____

Adresse :

Téléphone : _____

E-Mail : _____

Nom du chorégraphe impliqué.e dans le projet : _____

LE PROJET ARTISTIQUE

Titre du projet si existant : _____

Périodes de travail prévues : _____

TROiS C-L
MAISON POUR LA DANSE

Banannefabrik
12 rue du Puits
L-2355, Luxembourg
danse@danse.lu
www.danse.lu
+352.40.45.69
RCS – j149
TVA – LU36110532

Quelle est votre motivation et quels sont vos objectifs liés à une participation au programme des « Emergences » ?

Descriptif court du projet (1000 signes) :

TROiS C-L
MAISON POUR LA DANSE

Banannefabrik
12 rue du Puits
L-2355, Luxembourg
danse@danse.lu
www.danse.lu
+352.40.45.69
RCS – j149
TVA – LU36110532

Descriptif long du projet (3000 signes) :

TROiS C-L
MAISON POUR LA DANSE

Bananenfabrik
12 rue du Puits
L-2355, Luxembourg
danse@danse.lu
www.danse.lu
+352.40.45.69
RCS – j149
TVA – LU36110532

Informations au sujet des artistes participants :

Nom	Fonction	Pays de résidence

TROIS C-L
MAISON POUR LA DANSE

Bananefabrik
12 rue du Puits
L-2355, Luxembourg
danse@danse.lu
www.danse.lu
+352.40.45.69
RCS – j149
TVA – LU36110532

Le cas échéant, autres partenaires, sponsors :

Institut engagé	Type de partenariat	Statut d'engagement (confirmé/en attente)

Lu et approuvé à _____, le _____

_____
Signature